

L'autre paragraphe est ainsi conçu:

... le gouvernement nous déçoit parce qu'il n'accomplit rien. On peut dire qu'il nous faut, dans une société pluraliste, un gouvernement qui peut gouverner et qui gouverne en fait.

**M. Gilbert:** Nous sommes de votre côté, Keith.

**M. Penner:** Vous êtes pourtant bien loin. Je poursuis la citation:

Le nôtre n'est pas un gouvernement qui agit; ce n'est pas un gouvernement qui administre; c'est un gouvernement qui gouverne.

**M. Gilbert:** Puis-je poser une question au député?

**M. Penner:** J'y répondrai volontiers.

**M. Gilbert:** J'ai toujours considéré le député comme un homme charmant, courtois et aimable. Devrions-nous prendre au sérieux la déclaration du sous-ministre que j'ai citée dans mon discours et où il dit qu'une société de la Couronne épargnerait 200 millions de dollars aux Canadiens? Il me semble que nous devrions nous y arrêter sérieusement. Le député est-il d'accord là-dessus et ne pense-t-il pas que pour cette seule raison, le document devrait être remis aux députés?

**M. Penner:** Je crois que nous devrions prendre en considération toutes les recommandations de tous les sous-ministres, mais que nous ne devons pas nécessairement les appliquer.

**M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, franchement, j'ai été surpris de voir que le député de Broadview (M. Gilbert) n'a pas trouvé bon d'accepter l'explication du ministre des Travaux publics (M. Laing) lorsque celui-ci a indiqué pour quelles raisons il n'était pas possible de produire ces documents. J'ai été surpris car jusqu'à ce qu'il ait fait certaines observations dans sa dernière intervention, je le prenais pour un député sérieux et raisonnable.

• (5.50 p.m.)

Vient un temps où les chefs d'un gouvernement doivent prendre des décisions que les profanes, ceux qui n'ont jamais été ou ne seront jamais du cabinet, trouvent difficiles à accepter. Vient un temps où un gouvernement doit peser le pour et le contre et en venir à une décision. Et lorsque le député a reçu du ministre des Travaux publics une réponse tout à fait raisonnable, il me semblait qu'il aurait dû l'accepter.

J'ai été quelque peu étonné d'entendre dire—observation malvenue et peu aimable—que le ministre des Travaux publics pourrait être considéré comme concierge dans ce domaine. Pour moi, qui fus étroitement associé à ce ministre, en raison de responsabilités régionales et de travaux qu'il fallait entreprendre dans ma circonscription, on aurait pu lui donner bien des qualificatifs, mais pas celui-là. Il faut dire qu'il est tout à la tâche que lui a confiée le premier ministre (M. Trudeau). Je voudrais vous en donner un exemple. Le ministre est venu dans la circonscription de Sarnia, selon toute apparence pour dévoiler un monument à la mémoire du premier ministre libéral du Canada, l'honorable Alexandre Mackenzie.

C'eût été bien facile pour lui de se contenter d'une visite dans la circonscription et du discours qui s'imposait. Et son discours était effectivement celui qui convenait, à l'emporte-pièce, fourmillant de locutions canadiennes et d'idées judicieuses. D'aucuns penseront qu'une fois ce devoir accompli, le ministre aurait pu se contenter d'assister à une réception officielle et reprendre le chemin d'Ottawa. Mais pas ce ministre-là, car il savait que des Indiens étaient en difficultés, à cause de l'érosion des rives de la Sainte-Claire, causée par les allées et venues des navires. Le ministre alla se rendre compte par lui-même de la situation et en prit note. A son retour à Ottawa, il en fit part au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et une section de digue fut construite dans la région la plus atteinte. Il y a tout autant lieu de parler de la maturité des ministres que de celle des députés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Cullen:** Je constate que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) applaudit vivement et longuement, mais il fait mieux de jeter un coup d'œil derrière lui, car son collègue de Broadview ne semble pas du même avis. J'espère néanmoins que le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi pourrions le persuader qu'un représentant qui fait preuve de maturité aura toujours sa place ici.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat-ci, car je comptais que le député de Rimouski (M. Leblanc) et celui de Thunder Bay (M. Penner), qui m'ont précédé, fourniraient au député de Broadview les raisons et réponses qu'il fallait. Mais j'ai été quelque peu étonné des commentaires peu aimables du député de Thunder Bay sur le gouvernement en général, car les gens sont facilement chauvins et s'imaginent que des décisions comme celles du ministre des Travaux publics, dans ce cas-ci, ne concordent peut-être pas avec les théories de Drucker. Il est un peu méchant de condamner tous les gouvernements. Ils ont des responsabilités envers la population et doivent respecter les règles fondamentales établies. Je pense que le gouvernement actuel s'efforce, avec une machine assez peu maniable, d'assurer au pays la meilleure administration de son histoire.

L'opposition ne sera peut-être pas toujours de cet avis mais, somme toute, je dirais que la direction provenant du gouvernement actuel et du parti au pouvoir a été très valable, si l'on songe que, depuis un siècle, il a amené le pays au point où ceux qui veulent conserver les habitudes de vie canadienne et le pays tel que nous l'entendons aujourd'hui, pourraient juger à propos de modifier la façon dont les règles de base ont été établies.

Le député de Thunder Bay a cru opportun d'attaquer l'une de nos sociétés de la Couronne. Radio-Canada est probablement le bouc émissaire de chacun. Certes, il y a parfois des raisons d'attaquer les sociétés de la Couronne. Mais je suis privilégié, car la Polymer, l'un des joyaux de la Couronne, est implantée dans ma circonscription et s'acquitte de ses fonctions extrêmement bien. Ce matin, à une réunion du comité des comptes publics, le groupe de la Société canadienne des télécommunications transmari-